

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2020, A 19H SAINT MIHIEL

Nombre de membre dont le Conseil Syndical doit être composé : 20

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 19

L'an deux mil vingt, le 16 décembre, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine, élus par les conseils communautaires des communautés de communes membres, se sont réunis dans la salle des AVRILS à SAINT MIHIEL, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Étaient présents :

Xavier PIERSON	Marie-Cécile GEORGE
Laurent JOYEUX	Diana KLEIN
Didier ALEXANDRE	Martine AUBRY
Dominique MOUSSA	Jean-Paul GRUNBLATT
Sylvain DENOYELLE	Chantal MANGIN
Regis MESOT	Sandrine LHOTTE SIDOLI
Xavier COCHET	Pascal PICHAVANT
Marie-Christine TONNER	Lionel JACQUEMIN
Louise SION D'ETORRE	
Laurent PALIN	
Michel MOREAU	

Étaient excusés :

Lionel PLANTAGENET	Erna KAMPMANN
Jean-Claude ZINGERLE	Lysiane DEGOUTIN
François VUILLAUME	

Étaient présents également :

M JEAN-CHRISTOPHE FRIZON, chargée de mission TEPCV/CTE,

M VINCENT ANCIAUX, Chargé de mission remplaçant de Madame DAUMAS pour son congé maternité.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 07 octobre 2020
3. Vote des délibérations
 - Délibération n°2020/18 : Projet Alimentaire Territorial
 - Délibération n°2020/19 : Pacte territorial de relance et de transition écologique
 - Délibération n°2020/20 : AAP mobilité, convention de partenariat avec le Pays de Verdun et le PETR du Pays Barrois
4. Dispositif SARE, point sur la démarche et le partenariat avec le Pays Barrois

5. CTE : point sur les actions et la signature
6. Intervention sur la thématique de l'eau et agriculture par M. Moreau
7. Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte sous la présidence de Mr Xavier PIERSON à 19h10. Le président accueille les participants, fait le point sur les personnes présentes, et excusées. Dans son introduction, il évoque les différentes délibérations à prendre, décisions qui s'inscrivent dans le prolongement d'actions déjà engagées.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. Laurent Palin ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il a accepté.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil syndical du 7 octobre 2020

Il est ensuite procédé à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente du 7 octobre 2020, qui est adopté à l'unanimité.

3. Vote des délibérations :

Délibération n°2020/18 : Projet Alimentaire Territorial

L'opportunité de candidater à l'AAP Projet Alimentaire Territorial s'inscrit dans le prolongement des démarches initialement engagées au sein du dispositif TEPCV en 2017, reprises en partie dans le CTE et mises en œuvre dans le cadre de la stratégie « agriculture et alimentation » du PETER.

Le cadre de réponse, et les actions engagées à ce moment-là, ne justifiaient pas de candidater. L'avancée des réflexions, de projets et de retours d'études menées depuis, associées aux perspectives du plan de relance ouvrent de nouvelles perspectives et d'opportunités. Celle-ci est confortée par les échanges avec les services de la DRAAF.

Des sujets restant à approfondir, la proposition est de déposer une candidature en tant que PAT « en émergence » ou « PAT de niveau 1 » afin de finaliser le diagnostic territorial en accord avec les modalités d'un PAT.

Le dépôt en PAT en émergence se construit autour de trois axes :

- une dimension économique
- une dimension environnementale
- une dimension sociale

Ainsi, par exemple, l'appel à projet croise des démarches engagées dans le cadre du Contrat Local de Santé, notamment sur les enjeux de précarité alimentaire.

Le dépôt est à effectuer d'ici le 15 janvier 2021. Si une seconde vague d'AAP sera lancée courant mars, elle le sera sous réserve des crédits restés disponibles. Le montant global des actions à inscrire est de 100 000 euros pour un soutien de 70 000 euros sur 3 ans. Bien qu'il s'agisse d'une démarche de PAT en émergence, un plan de financement et des cadres d'action ciblées ont besoin d'être posés dès-à-présent, ce qui complique un peu la démarche.

Si l'étude menée sur la filière de transformation montre qu'il y a de fortes attentes et des pistes sur des filières, le cadre du PAT n'est pas, compte tenu de ses financements, le cadre le plus adapté. D'autres dispositifs émanant du plan de relance agricole le sont davantage

Les partenaires potentiels sont présentés. L'échange avec les membres permet d'affiner les potentialités d'intervention, notamment avec SMET. M. Moussa, qui est aussi président de SMET, attire l'attention sur l'évolution de la législation associée à la gestion des déchets et les incitations pour que les déchets alimentaires soient progressivement séparés, et rendre le tri de nos déchets plus efficaces.

Une partie de l'échange porte notamment sur la question du périmètre d'action, le champ d'intervention de certains acteurs dépassant celui du PETR. C'est notamment le cas des MFR, ce qui nécessite un temps d'échange complémentaire avec ces structures, et leur responsable commun. Bio en Grand Est est aussi évoqué par ses compétences en termes d'accompagnement de la restauration collective.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE S'ENGAGER dans la démarche PAT en émergence (ou PAT de niveau 1) et finaliser un diagnostic en accord avec les modalités d'un PAT
- D'AUTORISER le président à signer tout document lié à ce dépôt et au suivi du dossier.

Délibération n°2020/19 : Pacte territorial de relance et de transition écologique

Cette intervention s'inscrit dans le prolongement de différents échanges :

- présentation du cadre régional aux PETR le 4 novembre 2020
- un temps d'échange avec les services de la région et de la sous-préfecture de Commercy le 16 novembre 2020

Si beaucoup d'échanges ont porté ces derniers mois autour du pacte régional, le cadre réglementaire et méthodologique n'est pas encore officiellement posé à ce jour.

Les premiers échanges s'inscrivent dans le prolongement d'une volonté de la région de simplifier les cadres d'accompagnement, dont la mise en place du service régional de contractualisation est une résultante.

La crise sanitaire et les enjeux liés à la relance ont progressivement amené au rapprochement des services de la région et de l'Etat, lequel travaille sur la suite à donner aux dispositifs de contractualisation qui arrivent à terme (comme le contrat de ruralité et le CTE). Ainsi, on voit sur la région Grand Est deux démarches converger :

- Le contrat de relance et de transition écologique, dont le déploiement est précisé dans une circulaire adressée aux préfets de région et département le 20 novembre dernier,
- Le pacte territorial régional, pour lequel deux territoires sont en expérimentation.

Symboliquement, le fait de renommer le Pacte territorial régional en Pacte Territorial de relance et de transition écologique, témoigne de cette convergence, que confirment les services de la région.

Ces deux démarches visent à :

- simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants, au service des priorités stratégiques de chaque territoire et de l'Etat (contrat « unique »).
- accélérer les dynamiques de transformations à l'œuvre dans tous les territoires dans les six prochaines années.

Le volet du périmètre questionne à ce jour :

- au niveau du CRTE : décisions des préfets au 15 janvier, après consultation des élus locaux,
- au niveau du Pacte : si la région appelle à une animation via les PETR, le cadre de contractualisation (échelle EPCI) n'est pas clairement dit

A ce jour, on attend un courrier commun préfecture région/conseil régional, qui doit être adressé aux présidents d'EPCI (attendu fin octobre, repoussé à novembre puis début décembre).

Le financement de l'ingénierie pose également question pour les années à venir.

Cette incertitude sur les périmètres, le calendrier ainsi que les modalités pratiques de mise en œuvre, interrogent les élus qui ont du mal à distinguer les articulations entre les dispositifs et la manière de flécher les projets sur l'un ou l'autre.

Il est néanmoins judicieux de se positionner dès à présent.

Aussi, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE S'ENGAGER dans les démarches permettant de positionner le PETR comme porteur du pacte territorial de relance et de transition écologique
- D'AUTORISER le président à signer tout document lié à ce dépôt et au suivi du dossier.

Délibération n°2020/20 : AAP mobilité, convention de partenariat avec le Pays de Verdun et le PETR du Pays Barrois

Ce projet des trois PETR de déposer un dossier collectif sur la mobilité s'inscrit en prolongement des différentes réflexions menées autour de la mobilité à l'échelle du PETR (diagnostic du PETR, actions au travers du CLS par exemple). L'objectif est de pouvoir embaucher un animateur :

- en charge de coordonner, animer des projets locaux et départementaux,
- ayant une vision partagée des enjeux pour chacun des bassins de vie

Le coût global est estimé à 120 000 € sur trois ans, avec perspective d'un soutien de 90 000 €. Un reste à charge de 10 000 € par an sera à partager entre les 3 PETR.

Pour être cohérent avec cette démarche, on rappelle que les EPCI ont à se prononcer sur la prise de compétence transport, telle que mentionnée dans la loi LOM, pour le 31 mars 2021.

L'échange autour de ce projet permet aussi d'attirer l'attention sur d'autres problématiques de mobilité :

- la question des infrastructures de transport en commun et de la valorisation de la véloroute le long de la Meuse,
- le lien avec les études portées par l'Etat et le département sur la mobilité inclusive, ainsi que les questions liées à l'accès aux soins, la mobilité des personnes âgées et en perte d'autonomie (laquelle est intégrée dans le projet de feuille de route de cet appel à projet)

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat avec les PETR du Pays de Verdun et le PETR du Pays Barrois et tout document lié à cette convention

4. PETR, dispositif SARE, point sur la démarche et le partenariat avec le Pays Barrois

Le dispositif régional SARE a, notamment, pour but de remplacer le financement de l'ADEME aux Espaces Infos Energies et à leur animation.

La démarche engagée a pour but de soutenir le maintien de permanents et un service apporté aux particuliers et professionnels du petit tertiaire.

Les grilles de calculs établies sur des grilles de coûts rattachées à la codification de fiches métiers permettent d'évaluer, dans le temps, la charge de travail et de service qu'un conseiller peut apporter (à chaque acte, du coup de téléphone à l'AMO, correspond un certain nombre de points CEE). Ainsi, sur la base d'un coût de gestion estimé entre 60 et 70k€, le reste à charge pour le PETR oscillerait entre une fourchette basse de 2500 euros et une fourchette maximale de 3500 euros par an.

Si le dispositif est porté collectivement par les trois PETR, le Pays de Verdun assure sa propre animation. Ceci pour des questions d'organisation et de visibilité. Néanmoins la communication globale reste identique.

Dans le partenariat envisagé avec le Pays Barrois, ce dernier assure le portage du poste et reçoit les CEE. Le PETR cœur de lorraine apporte le reste à charge correspondant. La participation de la CC Commercy-Void-Vaucouleurs n'est à ce jour pas validée et sera tranchée au cours du premier trimestre 2021. La lettre de mandat (sur la base d'une lettre type) à destination de la région, relative au partenariat avec le Pays Barrois, est validée par le conseil.

5. CTE : point sur les actions et la signature

Un Contrat de Transition Ecologique est déployé sur le territoire depuis fin 2019. 16 actions y sont actuellement inscrites et pourra s'enrichir de 12 propositions d'actions supplémentaires, présentées en séance.

Il est encore possible d'inscrire des actions. En effet, la liste des actions retenues le sera par le comité de pilotage du CTE.

La signature est en cours. Le cadre sanitaire n'a pu permettre une signature collégiale et le dossier est adressé à chaque partenaire dans un circuit protocolaire : PETR, Région, Département, Etat. Un support de communication est convenu avec les services du département d'ici la fin janvier.

A noter que cette signature intervient dans le cadre du redéploiement des dispositifs d'appui. CTE et Contrat de ruralité (échéance fin 2020) fusionnent pour devenir le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE). On renvoie à l'échange sur le Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique.

Aussi, il est opportun, dès à présent, de se positionner auprès des services de la préfecture pour réaffirmer la position du PETR comme porteur commun de la démarche.

Une maquette de courrier est proposée aux membres du conseil. Elle est validée.

6. Intervention sur la thématique de l'eau et agriculture par M. Moreau

La communauté de communes de l'Aire à l'Argonne a engagé la réalisation de son diagnostic territorial, préalable à la définition de son PLUi. Ce travail en cours met en avant plusieurs enjeux liés à l'agriculture, et notamment :

- la question de la reconversion de friches agricoles, l'évolution de leurs usages (surface estimée à 100ha),
- la question de la gestion de l'eau

Cette question de la gestion de l'eau porte autant sur la consommation que sur les problématiques de ruissellement et d'érosion du sol. Le sujet du ruissellement et de l'érosion fait actuellement le cadre d'une étude menée par l'ENSAIA sur trois communes de l'EPCI.

On cite l'exemple de la consommation de 95 mètres cubes/jour durant l'été d'une commune de 45 habitants située sur le périmètre de l'Argonne Meuse !

Derrière ces notions se retrouvent les enjeux de rendement agricole et d'alimentation en eau des particuliers.

Se pose ainsi la question de la préservation de la ressource et de la définition de solutions pour la maîtrise de l'approvisionnement. Si la question de sécheresse actuelle perdure, ce sont près de 30 à 50% des

communes du département qui pourraient connaître des difficultés en 2021. Ces questionnements constituent des points de repère dans l'élaboration, l'approche des projets sur le territoire.

7. Questions diverses

Tourisme :

Le départ de la communauté de communes de Fresnes de l'Office de Tourisme qui couvre le territoire du PETR est source de difficultés, tant dans l'animation touristique, que dans le fonctionnement de l'association. M. Pierson a engagé un travail de médiation entre les acteurs en vue de poser un cadre de rapprochement possible dont les modalités et le contour restent à définir.

Laurent Joyeux précise : « Au vu d'une démarche qui a motivé la sortie, un retour pur et simple n'est pas envisageable. Cette sortie a été approuvée à l'unanimité. Le rapprochement possible pourrait se traduire par des moyens financiers et humains via une convention mais ne pourraient s'élever à la même hauteur qu'auparavant. »

L'organisation d'un temps d'échange associant des représentants des codecom du territoire de Fresnes en Woëvre, de l'Aire à l'Argonne, de l'Office de Tourisme et le président du PETR a permis d'esquisser des pistes de travail. Ainsi, a été évoquée la mise en commun de moyens humains autour d'objectifs définis collectivement.

Il s'agit néanmoins d'un premier échange au cours duquel aucune décision n'a été prise.

Des éléments de contexte sont également à prendre en compte :

- la situation des trois offices de tourisme existant sur le département, dont la situation financière est difficile (on cite la situation de l'OT de Verdun),
- l'évolution du mode de gestion du site de Madine qui voit la mise en place d'une SPL,
- les missions de l'agence d'attractivité et sa politique touristique pour le département

Le manque de stratégie touristique à l'échelle du PETR est soulevé, ainsi que les difficultés de connaître et d'organiser la structuration de l'offre (à l'exemple des sentiers de randonnée) et sa promotion. Celle-ci a notamment été impactée par les difficultés de recrutement d'un directeur.

Le prochain CA de l'OT prévoit un temps de discussion avec l'agence d'attractivité. Y sera notamment abordé la question des OT de proximité, l'articulation entre le local et la promotion à l'échelle départementale.

Il est envisagé également au sein du PETR, un temps d'échange à consacrer autour de l'offre sur son territoire, son potentiel (patrimoine naturel, culturel...). Une date sera à programmer en janvier.

CLS :

Mme Tonner rappelle qu'elle a sollicité les référents CLS au sein des différents EPCI pour une présentation du dispositif et des avancées au sein de ses structures.

Diagnostic culturel :

Il est demandé de pouvoir aborder, lors d'un prochain conseil syndical, la question du diagnostic culturel et ses avancées. La question est amenée par les représentants de la codecom de l'Aire à l'Argonne qui ont des projets actuellement en suspens, et dans l'attente de ce diagnostic.

La séance est donc levée à 21h20.